

Bourses « Forsa »

Programme français de bourses de Master

Règlement 2020

Afin d'accompagner la formation des compétences nécessaires au développement du Liban, l'Ambassade de France au Liban lance un nouveau programme de **bourses de mobilité pour des étudiants libanais souhaitant effectuer un séjour d'études ou stage en France dans le cadre d'un Master 2 ou d'un diplôme d'ingénieur.**

Ce programme vise à **renforcer les partenariats universitaires franco-libanais** en facilitant la **mobilité d'étudiants méritants**. Il a pour principal objectif d'attirer vers les doubles diplômes franco-libanais ou vers des Masters 2 en France d'excellents étudiants n'ayant pas les moyens de financer une mobilité à l'étranger.

Le programme « Forsa » est mis en œuvre en partenariat avec des établissements universitaires et scientifiques libanais, partenaires de l'Ambassade de France au Liban.

La procédure de sélection est conduite en partenariat avec les établissements libanais partenaires.

L'ensemble des boursiers bénéficiera du statut de Boursier du Gouvernement Français.

Point de contact à l'Ambassade

Timothée Chareyre – Chargé de mission pour la coopération universitaire et scientifique
timothee.chareyre@diplomatie.gouv.fr

Candidatures à adresser à :

bourse-recherche.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr

Traitement des données

Sauf objection du candidat, l'Ambassade de France se réserve le droit de publier sur son site internet le nom, prénom, établissement d'origine et d'accueil et projet des candidats retenus pour une bourse.

1.1- Bénéficiaires

- **Cas n°1** : Etudiants inscrits dans un Master 2 ou école d'ingénieur au Liban, souhaitant effectuer un semestre d'études ou un stage d'études en France en 2020 (maximum 6 mois), dans le cadre d'un double diplôme/co-diplôme ou d'un partenariat universitaire.
- **Cas n°2** : Etudiants inscrits en Master 1 ou école d'ingénieur au Liban et candidats à un Master 2 en France (année universitaire 2020/2021) dans la perspective d'une éventuelle thèse en cotutelle. Les candidats choisissant un Master 2 qui n'existe pas au Liban seront privilégiés.

Pour chaque cas, l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France est obligatoire pour obtenir la bourse.

Toutes les disciplines sont concernées. Les formations en anglais sont éligibles.

Pour les stages, ils doivent se dérouler dans un organisme rattaché à un établissement d'enseignement supérieur français.

1.2- Financement

La bourse Forsa donne droit au statut de « Boursier du Gouvernement Français ».

La bourse d'études comprend :

- une allocation d'entretien de 700 euros par mois, versée mensuellement à l'étudiant ;
- l'exonération des frais d'inscription en France dans les établissements publics sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) OU la prise en charge plafonnée à 5 000 € par année académique des frais de formation dans des établissements ne relevant pas du MESRI ;
- la gratuité du visa ;
- la prise en charge de la couverture sociale en France ;
- la prise en charge d'un billet d'avion aller-retour entre le Liban et la France ;
- la prise en charge du transport entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de séjour à l'arrivée ;
- l'accès prioritaire aux résidences universitaires (CROUS) sous réserve de disponibilités. Un logement est également possible en résidence privée à l'initiative du boursier. Dans les 2 cas, il est possible de demander une allocation logement.

1.3- Critères d'éligibilité

Le(a) candidat(e) à une bourse Forsa doit satisfaire aux critères suivants :

- Etre de nationalité libanaise et résider au Liban ;
- Avoir effectué 4 années d'études dans une université libanaise au plus tard au mois de juillet 2020 ;
- Etre admis dans un établissement d'enseignement supérieur français ;

- Avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail. Les études en anglais sont acceptées ;

Ne sont pas éligibles :

- Les étudiants franco-libanais.
- Les étudiants déjà en France ou étudiant à l'étranger.
- Les étudiants qui bénéficient déjà d'une bourse pour partir étudier à l'étranger.

1.4- Critères de sélection

Le(a) candidat(e) à une bourse d'études sera sélectionné(e) sur les critères suivants :

- Excellence du parcours académique (notes et classement)
- Valeur ajoutée d'une mobilité en France dans le cadre du parcours d'études
- Critères sociaux

1.5- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra remplir le formulaire diffusé par son université et fournir les pièces demandées :

- Formulaire de candidature
- Copie de la pièce d'identité
- Copie de la carte d'étudiant
- Relevés de notes de l'année en cours certifiés par l'université d'origine
- CV en français ou en anglais
- Pour les étudiants du cas n°1 : inscription dans l'établissement français
- Pour les étudiants du cas n°2 : n° de dossier Campus France validé *ou* document de l'établissement français attestant d'une demande d'inscription
- Avis du directeur du Master ou de l'école d'ingénieur libanaise sur la candidature (*uniquement pour les étudiants en double diplomation*)
- Tous documents attestant du niveau de ressources du candidat

Le dossier de candidature devra être adressé :

- A la Direction des relations internationales de l'établissement d'origine du candidat en version électronique et/ou en version papier.
- A l'Ambassade de France en version électronique à l'adresse suivante :
bourse-recherche.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant le 20 février 2020 pour les candidats en double-diplôme (cas n° 1)

Avant le 15 mai 2020 pour les candidats à un Master 2 uniquement en France (cas n°2)

1.6- Procédure

- Le candidat adresse sa candidature à son université **et** à l'Ambassade de France selon le planning fixé par l'université en accord avec l'Ambassade de France.
- Sélection des candidats par une commission composée de l'Ambassade de France et de l'université.
- Audition éventuelle du candidat par la commission de sélection.
- Les étudiants sélectionnés seront informés par courriel conjoint de l'Ambassade de France et de l'établissement libanais partenaire.
- L'Ambassade de France transmettra aux étudiants sélectionnés le formulaire Campus France à compléter et renvoyer à l'ambassade, au plus tard 4 semaines avant le départ en France.

Procédure Campus France pour les candidats

Pour les étudiants du cas n°1 :

Les candidats doivent candidater directement auprès de l'établissement français et obtenir leur préinscription. Ils devront effectuer la procédure pré-consulaire via l'Espace Campus France Beyrouth mais seront exonérés des frais.

Pour les étudiants relevant du cas n°2 :

Les candidats doivent candidater auprès d'un établissement français via la procédure Campus France avant le 6 mars. Les frais s'élèveront à 280 000 LL.

Les candidats ayant déjà une préinscription dans un établissement français devront effectuer la procédure pré-consulaire via l'Espace Campus France Beyrouth mais seront exonérés des frais.

L'octroi de la bourse est conditionné à la réussite de l'année d'études en cours, l'inscription dans un établissement français et à l'accord du consulat pour la délivrance du visa.

Les candidats sélectionnés seront exonérés des frais de visa.

Les visas délivrés seront des visas pour études, y compris pour les stages (inscription obligatoire dans un établissement d'enseignement supérieur français).